

Les délégués autochtones des villages consultés dans le département de la Lékoumou ainsi que les autorités locales et services techniques édifiés sur la sécurisation de leurs terres

L'atelier de restitution de la consultation des populations autochtones entrant dans le cadre du projet de décret portant mesures spéciales de sécurisation des droits fonciers coutumiers des Populations Autochtones en République du Congo s'est tenu le lundi 21 Décembre 2024 à la mairie de Sibiti dans le département de la Lékoumou.

Cet atelier de restitution réalisé dans le cadre du projet « Advancing recognition and implementation of indigenous peoples' rights to improve land and resource governance and reverse environmental degradation in Congo and DRC » sous financement de FCDO dans le cadre du programme REDDA avec l'appui technique de Forest People Programme (FPP) a eu pour entre autres objectifs spécifiques d'informer et de sensibiliser les autorités locales, les services techniques locaux ainsi que les acteurs de la société civile sur l'existence du draft de décret relatif à la sécurisation des droits fonciers des populations autochtones de restituer les avis des populations autochtones recueillis durant la mission de consultation sur le projet de décret ci-dessus cité obtenir des avis supplémentaires sur certains points des délégués des dix villages consultés.

Tenant compte de la particularité du Département de la Lékoumou qui a bénéficié de l'expérience de la politique de regroupement des villages lancé par le Président Marien Ngouabi, cet atelier a été réalisé en deux phases dont une réunion de plaidoyer regroupant les autorités locales, les services techniques locaux ainsi que les acteurs de la société civile. Après le mot de bienvenue des organisateurs prononcé par Donald BEMBA MOUNTOU, Chargé du programme juridique, judiciaire, genre et personnes vulnérable au sein de l'OCDH, cette réunion a été ouverte en matinée par le Secrétaire Général de la Préfecture de la Lékoumou, Jean Louis NDANGUI. Les autorités locales et les services

techniques locaux ainsi que la société civile, ont suivi la présentation du contexte de l'élaboration du draft de Décret portant mesures spéciales de sécurisation des droits fonciers coutumiers des PA en République du Congo ainsi que la note de présentation du contenu de ce draft, faite par le Directeur Général de la promotion des populations autochtones Justin ASOMOYI. Une restitution de la consultation coanimée par M. Aubin NDJONDO Kendet, Directeur de la coopération et des mécanismes de consultation des populations autochtones appuyé et M. Armand BONGO-FOUTI, Directeur de la géomatique, représentant le Ministère en charge des affaires foncières. Des échanges ont eu lieu sur l'intérêt de protéger les droits fonciers coutumiers des populations autochtones pour qu'au niveau local, cette question soit placée au rang des priorités départementales.

Un atelier de restitution a eu lieu l'après-midi avec les représentants des dix (10) villages consultés sur certaines questions stratégiques en lien avec le questionnaire initial afin d'affiner les réponses pour avoir plus de précision sur les conflits fonciers entre les populations autochtones et les bantous.

Les nouveaux éléments et précisions apportés par les délégués des dix (10) villages ont été insérés dans le rapport des travaux.

Au terme des travaux les délégués autochtones participants à cet atelier, n'ont pas caché leurs satisfactions.

Pierre MISSIE du village Moutouala pense que : *« l'initiative de protéger les terres nous réjouit par ce que avant cette initiative on avait l'impression que les terres n'avaient pas de chefs chargés de les gérer dans notre pays et maintenant que l'Etat nous a reconnu et a eu l'idée de nous établir des documents pour protéger nos terres en tout cas nous sommes très contents et notre souhait ardent est que ces documents nous soient établis afin que nos terres soient protégées ».*

Véronique Moukouala du village Mouala bloc six à Komono estime que la protection de leurs terres passera par l'élaboration des titres fonciers *« on doit nous établir des titres fonciers afin que nous soyons heureux sur nos terres et*



cela va nous permettre de ne plus avoir des conflits fonciers avec les bantous qui ne cessent de nous marginaliser ».

Pour Ange Hyppolite Mvouma, président de l'association des terriens de la Lékoumou : *« la réunion de plaidoyer avec les autorités locales, les services techniques locaux et la société civiles est une bonne initiative car avant de prendre un texte il faut procéder par la méthodologie permettant à tout le monde de le comprendre, cette initiative est louable car souvent ceux qui prennent les textes sans consulter la base créent beaucoup de problèmes et la mise en œuvre de ce genre de textes est rendu difficile »* et de renchérir : *« ce texte on peut l'élaborer par ce qu'il faut sécuriser les terres des populations autochtones par ce que ce sont des congolais comme nous et leurs droits fonciers coutumiers doivent être sécurisés ».* Nous aussi du côté de l'Association des terriens de la Lékoumou, nous sommes à pied d'œuvre d'intégrer les autochtones dans les instances, afin qu'ils défendent mieux leurs droits face à des usages de certaines personnes qui les rendent plus vulnérables.

Cet atelier a connu une grande affluence des délégués des populations autochtones des localités consultées.